

Les Périgourdins sont appelés à participer à une consultation publique pour livrer leur avis sur la Charte de bon voisinage de la Dordogne du vendredi 12 juin à 12 heures au dimanche 12 juillet à 12 heures. La réglementation récente fixée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation impose l'élaboration d'une Charte départementale visant à instaurer des distances de sécurité à proximité de zones habitées et à définir des mesures techniques pouvant être mises en œuvre par les agriculteurs concernés pour limiter la dérive et ainsi réduire certaines distances.

En Dordogne, la Charte de bon voisinage, élaborée par l'ensemble de la profession agricole et les partenaires du monde rural a fait l'objet d'une présentation à la population à travers 20 réunions organisées sur le département par la Chambre d'agriculture en janvier et février 2020. Plus de 500 personnes y ont participé. Ce projet de Charte a ensuite été soumis au Préfet de la Dordogne qui a validé le contenu.

Une concertation publique est organisée sur internet à partir du 12 juin pour collecter les avis et axes d'amélioration des citoyens et habitants de Dordogne, avant la signature officielle des différents acteurs engagés dans cette démarche et son déploiement sur le département.

- Je donne mon avis - lien opérationnel dès le 12 juin à 12h et jusqu'au 12 juillet 12h

- Charte de bon voisinage infos



Site internet de la Chambre d'agriculture : Bien vivre ensemble en milieu rural